



Règlement Général

Article 1 : Organisation

L'association **ODYSSEA** organise :

- Une course enfants de 1 km « Je cours pour maman », une épreuve pédestre « marche solidaire » mixte de 5 km et une Zumba solidaire **le samedi 2 octobre 2021 à Paris (parcours Bois de Vincennes)**.
- Une épreuve pédestre mixte allure libre de 5 km, et une épreuve pédestre chronométrée de 10km **le dimanche 3 octobre 2021 à Paris (parcours Bois de Vincennes)**.
- Des épreuves connectées (5km et 10km) qui se tiendront du **lundi 27 septembre 08h00 au dimanche 3 octobre 18h00**.

Attention : tout engagement nécessite l'acceptation et le strict respect de la charte de responsabilité incluant la bonne conduite et l'anti-triche qui devra être validée sur l'application mobile ODYSSEA.

Article 2 : Programme et circulation sur la voie publique

Chaque inscrit devra se conformer à toutes les mesures de sécurité obligatoires et devra également respecter le code de la route, les règles de circulation sur la voie publique, la propreté du site, des parcours et de ses alentours.

Le nombre de dossards sera fonction des jauges autorisées par la Préfecture.

- **Samedi 2 octobre :**
11h00 : Zumba Solidaire
14H00 : départ de la course 1km Je Cours pour Maman
15h00 : départ du 5km marche Solidaire
- **Dimanche 3 octobre :**
9H00 : départ de la course 10 km
(3 vagues de départ se succéderont espacées de 5min)
11h00 : départ du 5km Allure libre non chronométrée.

Les plans des parcours sont disponibles sur www.odyssea.info/paris .

Les courses sont exclusivement réservées aux participants dûment inscrits et munis de leurs dossards, les accompagnateurs sont interdits sur le parcours pendant le temps de course. Les trottinettes, vélos, skateboards et rollers ne sont pas non plus autorisés sur le parcours. Les poussettes sont tolérées, exclusivement sur le 5km Marche Solidaire, 5 km Allure Libre, mais devront se placer en fin de sas pour ne pas gêner les autres participants.

- **Épreuves connectées (5km et 10km) du lundi 27 septembre 08h00 au dimanche 3 octobre 18h00.**

Les épreuves sont exclusivement réservées aux participants dûment inscrits qui recevront un lien de téléchargement pour accéder à l'application Odyssea et participer à l'épreuve connectée.

Tous les inscrits déclarent être en possession d'une police d'assurance individuelle accident couvrant les dommages corporels. L'Épreuve connectée ODYSSEA est non encadrée par l'organisateur. Tous les inscrits participent sous leur entière responsabilité pour tout dommage que ce soit. La réalisation d'une distance de 5km ou 10 km demande un entraînement adapté, tous les participants doivent être sûrs de leur état de bonne forme physique pour réaliser le Challenge Connecté. En souscrivant à la course, les participants déclarent être informés de ce point et acceptent de participer sous leur entière responsabilité. Ils dégagent l'association ODYSSEA, organisateur de l'évènement, de toutes responsabilités pour quelques

réclamations que ce soit, concernant toutes blessures personnelles, décès ou dommages matériels survenus lors de cette course connectée.

Article 3 : Modalités d'inscriptions

3-1 Inscriptions individuelles

Les inscriptions individuelles s'effectuent selon les conditions suivantes :

- sur internet :

www.odyssea.info

Les inscriptions sur internet pour le 1km, 5km et 10km seront closes le dimanche 26 septembre 2021 à 22h00. (L'organisation se réserve le droit de clôturer les inscriptions si le nombre de dossards disponibles est atteint avant cette date).

Pour la personnalisation des dossards, l'association pourra refuser tout surnom ou qualificatif, contraire aux bonnes mœurs.

Nous vous rappelons que les propos outrageants, dégradants, injurieux, diffamants sont punis par la loi et passibles de poursuites.

3-2 - Tarifs d'inscription :

Course Présentielle	Tarif
1km « Je Cours Pour Maman »	8 €
5km Marche solidaire le samedi	15 €
5km Marche solidaire le samedi (-16 ans)	10 €
5km Marche ou course allure libre le dimanche	20 €
5km Marche ou course allure libre le dimanche (-16 ans)	10 €
10 Km course chronométrée	25 €

Course connectée 5km ou 10km	Tarif
A partir de 14 ans pour le 5km et 16 ans pour le 10 km	20 €

Zumba Solidaire	10 €
Participation Solidaire	15 €

Il ne sera procédé à aucun remboursement. En cas d'annulation de la course présentielle, les personnes seront automatiquement basculées sur les courses connectées.

3-3 Limite d'âge (le jour de la course) :

Epreuves présentielles :

1km : entre 5 ans et 12 ans

5km Marche Solidaire: à partir de 5 ans. Les enfants de moins de 5 ans seront tolérés exclusivement en poussette (participation gratuite).

5 km course Allure Libre : à partir de 8 ans.

Association Odyssea

<http://www.odyssea.info> - contact@odyssea.info

10 km course chronométrée : à partir de 16 ans.

Epreuves connectées :

5km : A partir de 14 ans.

10km : A partir de 16 ans.

Pour les 2 courses connectées, une autorisation pour les mineurs sera validée en ligne par les parents.

3-4 Challenge Entreprises

Les inscriptions des groupes participants au Challenge Entreprises s'effectuent selon les conditions suivantes :

Pour participer les groupes constitués devront compléter un dossier d'inscription sur www.odyssea.info.

Un tarif forfaitaire de base de 100 euros HT (120 € TTC) sera appliqué pour tous les groupes entreprises au titre de frais de gestion. Ces frais de gestion devront être réglés pour validation de l'inscription de l'entreprise au Challenge Entreprises.

Par ailleurs, un minimum de 30 dossards sera facturé à chaque groupe. Il ne sera procédé à aucun remboursement ou aucune annulation après la clôture des inscriptions. Pour participer, chaque groupe devra être composé à minima de 30 marcheurs/coureurs. **Une surfacturation de 15 euros sera appliquée par dossard manquant le cas échéant.**

Dès lors, un « responsable d'équipe ou référent » devra être désigné au sein de l'équipe constituée et sera le correspondant d'Odyssea pour l'ensemble des opérations relatives aux inscriptions et à la distribution des maillots et dossards.

Les modalités financières d'inscriptions à ces challenges sont identiques à celles retenues pour les particuliers.

Les inscriptions pour les courses présentiellees et connectées seront clôturées à la date du mercredi 15 septembre 2021 à 22h dans la limite des dossards disponibles.

La visibilité sur le T-shirt de course Odyssea (offert à l'ensemble des participants inscrits sous réserve de stock disponible) est exclusivement réservée aux partenaires de la course.

Les entreprises participantes ainsi que leurs collaborateurs ne pourront en aucun cas ajouter le logo et/ou nom de leur entreprise sur le T-shirt et/ou dossard sans en avoir expressément fait la demande auprès d'Odyssea et obtenu son autorisation.

Pour la personnalisation des dossards, l'association pourra refuser tout surnom ou qualificatif, contraire aux bonnes moeurs.

Nous vous rappelons que les propos outrageants, dégradants, injurieux, diffamants sont punis par la loi et passibles de poursuites.

Article 4 : Pièces justificatives

Les courses ODYSSEA étant ouvertes aux licenciés comme aux non licenciés, lors de l'inscription, il y a lieu de remettre :

- **Épreuve 1km Je Cours Pour Maman**
Une autorisation parentale cliquable depuis le site d'inscription. Une convocation téléchargeable sur notre site sera demandée lors du retrait des dossards ainsi qu'une pièce d'identité. Aucun certificat médical n'est demandé.
- **Épreuves 5km Marche Solidaire du samedi 2 octobre et 5km Allure Libre du dimanche 3 octobre.**
Une convocation téléchargeable sur notre site sera demandée lors du retrait des dossards ainsi qu'une pièce d'identité. Aucun certificat médical n'est demandé.
- **Pour le 10 km chronométré du dimanche 3 octobre :**

Une convocation téléchargeable sur notre site sera demandée lors du retrait des dossards ainsi qu'une pièce d'identité. Ces courses pédestres étant ouvertes aux licenciés comme aux non licenciés, lors de l'inscription, il y a lieu de remettre :

- une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA ou d'un « Pass' J'aime Courir », délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Dirigeant et Découverte ne sont pas acceptées);
- ou un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical. L'organisateur conservera, selon le cas, la trace de la licence présentée (numéro et fédération de délivrance), l'original ou la copie du certificat, pour la durée du délai de prescription (10 ans).
- Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à l'IAAF. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, une traduction en français doit être fournie.
- **ATTENTION :** Depuis le 1er janvier 2019, les licences de triathlon (et les certificats médicaux pour le triathlon) ne sont plus acceptées pour participer à une épreuve running et ce malgré la mention que la FFTri a ajouté sur lesdites licences.

Sans présentation de ces documents, les participants ne pourront pas participer à la manifestation.

Par ailleurs, le parent responsable autorise le transfert à l'hôpital par un service d'urgence (Pompiers, SAMU, etc. ...) pour que puisse être pratiquée, en cas d'urgence, toute hospitalisation, intervention chirurgicale, y compris une anesthésie sur son enfant.

- **Épreuves connectées (5km et 10km) du lundi 27 septembre 08h00 au dimanche 3 octobre 18h.**
Ces 2 épreuves étant chronométrées, un certificat médical est obligatoire, notamment pour le 10 km afin de pouvoir être classé, avec les mêmes mentions nécessaires citées dans le paragraphe ci-dessus.

Article 5 : Résultats et classements

- Epreuves pédestres mixtes du samedi 2 et du dimanche 3 octobre

La course du 10 km fera l'objet d'un chronométrage et d'un classement scratch. Ce classement fera l'objet d'une publication, tant sur Internet que sur tout média au choix de l'organisateur.

Les participants du 5km allure libre ou marche Solidaire et 1km « Je cours Pour Maman » se verront également attribués un dossard (obligatoire pour prendre le départ des épreuves), mais aucun classement ne sera produit.

Les camelbacks, ainsi que les bâtons de marche nordique, sont interdits sur toutes les courses au programme d'Odyssée Paris 2021.

La course **ODYSSEA PARIS** est exclusivement réservée aux participants dûment inscrits.

- Épreuves connectées (5km et 10km) du lundi 27 septembre 8h au dimanche 3 octobre 18h.

Les courses 5km et 10 km feront l'objet d'un chronométrage via l'application et d'un classement scratch. Ce classement fera l'objet d'une publication, tant sur Internet que sur tout média au choix de l'organisateur.

Article 6 : Temps de course

Le temps de course maximum est de 1h30 pour effectuer le parcours des 10 km et de 1h sur le 5km sur les courses présentiellees.

Article 6 : Responsabilité, Responsabilité civile et Garantie personnelle « individuelle accident", épreuve sur site (non connectée)

Les personnes participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité en cas de vol(s), perte(s), ou détérioration(s) d'objets, comme en cas d'accident ou défaillance consécutifs à un mauvais état de santé, ou encore en cas de non-respect du Code de la Route ou du présent règlement.

Tout dossard est individuel et en est sa propriété. En aucun cas, il ne peut le céder à une tierce personne.

L'association Odyssée dans le cadre de cette épreuve pédestre, a contracté une assurance couvrant les risques en responsabilité civile des organisateurs, des bénévoles et des participants. Les licenciés bénéficient d'une assurance liée à leur licence.

Il incombe aux autres concurrents (non licenciés) de souscrire une garantie personnelle "individuelle accident". Si ceux-ci n'adhèrent à aucun contrat de ce type, chaque participant déclare solennellement en s'inscrivant et en adhérant au présent règlement refuser de souscrire une garantie personnelle « individuelle accident » et ce en toute connaissance de cause.

La sécurité médicale est assurée **uniquement le samedi 2 octobre et le dimanche 3 octobre** sur l'évènement présentiel (non connecté) par la Croix Rouge Française en présence d'un médecin.

Article 7 : Droits à l'image

Un reportage photos et vidéo sera effectué dans le cadre de cette manifestation, dont les photos et les images seront publiées sur les divers médias dont disposent l'organisateur et ses partenaires et pourront être utilisées à des fins commerciales.

Article 8 : Annulation

Un directeur de course est nommé par l'organisateur pour cette compétition. Il a tout pouvoir de décision et ce sera sans appel. En particulier, en cas de force majeure il sera autorisé à

Association Odyssée

<http://www.odyssea.info> - contact@odyssea.info

annuler l'épreuve au dernier moment comme de l'arrêter au cours de son déroulement.
A quelque titre que ce soit, il ne sera procédé dans ce cas à un quelconque remboursement de frais d'engagement.

Article 9 : Traitement des données et Politique de confidentialité

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre inscription. Elles font l'objet d'un traitement informatique conforme aux dispositions de la Loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, ainsi qu'au règlement Européen n°2016/679 du 27 avril 2016. En vertu ceux-ci, vous bénéficiez d'un droit d'opposition, d'accès, et de rectification, de suppression, et de portabilité des données vous concernant. Pour faire usage de celui-ci vous devez adresser un courriel à l'adresse : contact@odysseas.info.

La politique de confidentialité de l'association Odyssée en matière de protection des données personnelles est susceptible d'être modifiée, notamment au gré des évolutions légales et jurisprudentielles. Toutes les modifications éventuellement apportées seront consultables sur les règlements de course. La présente politique de confidentialité s'applique à tout participant inscrit et utilisateur de l'application mobile Odyssée.

ODYSSEA est seule propriétaire des informations recueillies au moment de votre inscription. En aucun cas les informations personnelles ne seront vendues, échangées, transférées, ou données, soustraites à une autre société pour n'importe quelle raison que ce soit. Par ailleurs, seules les informations strictement nécessaires sont recueillies, et ce, dans l'unique but de répondre aux demandes des participants et répondre aux besoins individuels.

Nous ne vendons pas vos informations personnelles et nous ne collectons pas, n'utilisons pas et ne partageons pas des cookies avec des tiers.

Des questions ou des commentaires sur cette Politique de confidentialité peuvent être envoyés par courrier à l'adresse mail contact@odysseas.info.

Article 10 : Adhésion au règlement

L'inscription à la course **ODYSSEA PARIS** vaut adhésion expresse :

- au présent règlement et en particulier l'acceptation pour chaque participant de voir figurer son nom, prénom et photos dans les médias, sur Internet et sur tout document et plaquette que l'organisation et ses partenaires seraient amenée à créer et à diffuser après l'épreuve.
- à l'engagement pour chaque participant de respecter les différents protocoles sanitaires mis en place par l'organisation.